
Jour de séance 38

le mercredi 13 mai 2026

10 h

Prière.

L'hon. M. Gauvin accueille à la Chambre Bertrand Cahuet, consul général de France dans les provinces de l'Atlantique. M. Savoie se joint à lui à cet égard.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Herron :
45, *Loi sur les ressources minérales.*

M. Savoie donne avis de motion 38 portant que, le jeudi 28 mai 2026, appuyé par M^{me} Scott-Wallace, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'entente entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et Agropur coopérative au titre de laquelle Opportunités Nouveau-Brunswick fournit à Agropur coopérative une somme pouvant atteindre 2,4 millions de dollars sous forme de contribution non remboursable pour soutenir la modernisation de ses installations de Miramichi et l'accroissement de sa capacité de traitement du lait.

M^{me} M. Johnson, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 14 mai 2026, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 13, 35 et 37.

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 40, 41, 42, 43 et 44 soit appelée et que leur étude se prolonge jusqu'à 15 h, après quoi la séance sera levée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 34, *Loi concernant la Loi sur la voirie et la Loi sur les licences de brocanteurs ;*
36, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 40, *Loi concernant la qualité des soins de santé et la sécurité des patients*.

La séance, suspendue à 12 h, reprend à 13 h 6.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 15 h.